

Colmar, le 11 mai 2016

La directrice académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs les
instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin

Division
du 1^{er} degré

Objet : Troisième appel à candidature - postes à exigences particulières - Rentrée 2016

Bureau de la gestion collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cit  administrative
B timent D
Place Lacarre
Colmar
T l phone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
M l.
aline.marechal@ac-strasbourg.fr

Les modalit s de candidature

Les postes   exigences particuli res sont des postes pour lesquels la meilleure ad quation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherch e. Ces postes sont trait s en dehors du mouvement intra-d partemental, sur la base d'appels   candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas  tre obtenus dans le cadre du mouvement. Lors de la publication des postes vacants, les candidats int ress s par un des postes   profil publi s enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motiv e, sous couvert de leur IEN qui portera un avis. Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Il est demand  d'envoyer votre candidature par mail   la Division du premier (i68d1@ac-strasbourg.fr) pour le 19 mai 2016 d lai de rigueur.

Les nominations sur les postes   profils

Les nominations sur les postes   exigence particuli re sont prononc es apr s entretien des candidats avec une commission sp cifique qui  met un avis (favorable ou non) sur le type de poste demand .

Le d partage des candidats ayant eu un avis favorable de la commission se fait ensuite :

- **au moyen d'une liste classante**  tablie par la commission **pour les postes de : directeurs d' coles REP/REP+, ma tres suppl mentaires, charg s de missions, coordonnateurs de l'unit  d'enseignement dans les  tablissements sp cialis s, coordonnateurs REP+ et, directeurs de centre PEP.** Pour ces postes, l'avis de la commission n'est valable que pour le poste pr cis auquel l'enseignant a candidat , et pour l'ann e en cours seulement.

- **le d partage se fera au bar me pour tous les autres postes   profil. L'avis favorable de la commission est valable, pour un poste similaire, durant trois ann es scolaires.**

Important

La candidature   ce type de poste rel ve d'un choix personnel et r fl chi. Il est ainsi pr cis  que **tout enseignant qui postule   un poste   profil, et dont la candidature serait retenue, ne peut pas refuser d' tre affect  sur ce poste.** La nomination sur ces postes se fera   titre d finitif, sous r serve que le candidat dispose des titres requis, et sous r serve de validation par les instances paritaires. Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer   un poste   profil pourront  tre nomm s   titre provisoire en **affectation   l'ann e (AFA). Leur poste d'origine leur sera r serv  pendant la dur e maximale d'une ann e, sous r serve qu'ils en fassent la demande lors de leur candidature.**

I / Postes spécialisés

Pour ces types de postes, priorité sera donnée aux enseignants titulaires du CAPA-SH. Les enseignants qui ne possèdent pas de spécialisation peuvent obtenir ces postes à titre provisoire. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme FORGET – IEN ASH – Tél. : 03.89.21.63.20.

➤ Enseignants des dispositifs relais

- Collège ILLZACH – Atelier relais
- Collège Prévert WINTZENHEIM– Atelier relais

Ces classes accueillent des élèves en rupture avec le milieu scolaire. Il s'agit de restaurer l'envie d'apprendre en lien avec des intervenants d'autres organismes.

Une expérience de prise en charge des enfants et des adolescents en grande difficulté est souhaitée. Ces postes conviennent à des enseignants spécialisés, titulaires du CAPSAIS, du CAEI ou du CAPA-SH, quelle que soit l'option. En cas de difficulté, l'administration ou l'intéressé peut être amené à interrompre l'exercice sur ce type de poste.

➤ Enseignants à l'établissement éducatif et pédagogique La Ferme : 2 postes

Les candidats devront être titulaires du CAPASH, de préférence option F. Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Missions générales

Les enseignants :

- assurent les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ;
- évaluent les acquisitions et élaborent un projet pédagogique individualisé ;
- mettent en place des conditions d'apprentissage différenciées adaptées au public ;
- facilitent la mise en place d'une démarche inclusive ;
- valorisent les parcours de formation et accompagnent les élèves dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- conçoivent des projets pluridisciplinaires et travaillent en lien étroit avec le personnel éducatif, avec les partenaires (ASE, Association Sahel Vert).

Compétences et qualités requises :

- Capacités d'adaptation et sensibilité au parcours des élèves avec difficultés sociales ou de comportement
- Aptitude à valoriser les acquis des élèves pour restaurer la confiance en soi et valoriser les apprentissages
- Aptitude au travail en équipe

➤ Enseignant en Maison d'arrêt - Centre pénitentiaire de Mulhouse

Profil du poste

Enseignant de préférence spécialisé, titulaire notamment du CAPA-SH /CAPASAIS option F, ou du 2 CA-SH option F, ou justifiant d'une expérience pédagogique professionnelle auprès de mineurs en difficulté sociales ou scolaires. Il s'agit d'apporter une réponse en termes d'enseignement à des niveaux différenciés.

Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si les corps d'inspection le jugent utiles, retrouver leur affectation sur ce poste. La titularisation en milieu pénitentiaire se fait suite à l'avis du directeur de l'UPR, de l'IEN-ASH, du RLE.

*Textes de référence : - Circulaire du 8 décembre 2011 du B.O n°3 du 19 janvier 2012
- Circulaire du 10 juin 1998*

Cadre de travail

L'enseignant assure ses missions sous l'autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) et le contrôle du corps d'inspection de l'Education Nationale. Il fait partie d'une équipe coordonnée par un enseignant responsable local de l'unité d'enseignement (RLE).

Organisation du temps de travail

La durée hebdomadaire de 21 heures d'enseignement réparties sur 7 demi-journées, est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités).

Conditions d'exercice

Au sein d'une équipe d'enseignants coordonnée par un responsable local d'enseignement, les enseignements se déroulent :

- Par groupes de personnes détenues volontaires
- Dans les quartiers hommes, femmes et mineurs.

Les salles de classe sont en détention.

Indépendamment des mineurs pour lesquels l'enseignement est prioritaire et obligatoire jusqu'à 16 ans et fortement recommandé jusqu'à 18 ans, l'enseignement en milieu carcéral est défini comme une formation pour adultes.

Missions de l'enseignement

L'enseignement, élément essentiel dans le dispositif de réinsertion, est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention, depuis l'accueil, où un bilan des acquis est proposé aux personnes détenues jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis, par des certifications.

Ainsi l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- Accueillir toutes les demandes de formation avec un souci d'exigence et d'ambition et répondre en tenant compte des besoins des détenus et de la durée de leur peine.
- Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public.
- Permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice des responsabilités citoyennes.
- Préparer les diplômes ou si besoin, rechercher la validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.
- Le soutien à la personne dans toutes les phases de la détention doit contribuer à fixer des objectifs à court terme en contribuant à restaurer un sentiment de compétence.

Compétences souhaitées

- Adaptabilité à un milieu spécifique, les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée
- Capacité à individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée dans tous les domaines fondamentaux
- Capacité à intervenir auprès d'un public adolescent et adulte
- Capacité à gérer et dispenser à tous les niveaux de formation, des formations de base (alphabétisation, illettrisme et français langue étrangère) aux formations générales du second degré : préparation au CFG et préparation CAP, Baccalauréat
- Capacité en informatique
- Capacité à travailler en partenariat avec différents services (Administration pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, intervenants divers) et dans un souci de compréhension notamment des cultures professionnelles des différents partenaires
- Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation
- Connaître la psychologie des adolescents et des comportements difficiles

Observations complémentaires

Devoir de réserve et de confidentialité.

Avoir anticipé les conditions de travail liées à l'enfermement.

Conditions de recrutement

Les candidats seront reçus en entretien individuel par une commission de recrutement. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières en découlant et lui permettre d'exprimer ses compétences et motivations pour la fonction.

Déposer une lettre de motivation auprès de M. Rémy Bordes, proviseur de l'UPR, à la DISP de Strasbourg, 19 rue Delacroix, 67035 STRASBOURG et auprès de Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale s/c de Madame Nicole Forget, inspectrice de l'ASH.

II/ Enseignement à projet spécifique

➤ Enseignant en charge d'une classe accueillant des enfants de moins de trois ans

- ECMA Ile Napoléon Rixheim

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Cette scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et l'école ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. Pour remplir cette fonction appel est fait à des professeurs des écoles motivés par cet enjeu.

Mission de l'enseignant

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. A ce titre, l'enseignant sera particulièrement chargé :

- de mettre en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,
- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- d'évaluer le projet mis en œuvre.

Compétences spécifiques requises

- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de la petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

Qualités spécifiques requises

- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
- ouverture d'esprit,
- esprit d'entreprise et d'innovation,
- qualités relationnelles.

➤ Dispositif « plus de maîtres que de classes »

- EEPU Centre WITTELSHEIM
- EEPU Cour de Lorraine MULHOUSE 3

Le maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe dans le cadre d'un projet d'école actualisé. Ses actions seront prioritairement centrées sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

En fonction des besoins identifiés des élèves, elles pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles engagent l'ensemble de l'équipe enseignante. Le maître supplémentaire n'est aucunement chargé d'une mission de coordination. Il évite dans ses interventions tout saupoudrage et toute dispersion de l'action pédagogique. **Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non.**

Compétences

- connaître les processus d'apprentissage.
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.
- savoir prendre en compte les besoins divers des élèves, identifier leurs obstacles potentiels.
- savoir travailler au sein du collectif de la classe avec des aménagements (différenciation pédagogique).
- savoir s'adapter et travailler de manière collaborative en équipe.
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

➤ Classe à horaires aménagés musique (classe CHAM) : Groupe scolaire La Fontaine MULHOUSE 1

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce poste, veuillez contacter Madame GANZITTI - IEN de Mulhouse 1 – Tél. : 03 89 33.31.76.

III/ Postes de directions

➤ Postes de coordonnateur de l'unité d'enseignement à l'ITEP Saint Jacques d'Illzach

(poste à pourvoir à titre provisoire uniquement)

La coordination de l'Unité d'Enseignement dans les établissements médico-sociaux est confiée à un professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH inscrit sur la liste académique des directeurs des établissements spécialisés (inscription annuelle, jury académique). Elle s'exerce dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement. Le coordonnateur est ainsi placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'Unité d'Enseignement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de l'établissement, il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de l'établissement.

Pour être nommé(e) à titre définitif sur un tel poste, il faut :

- être titulaire soit du CAEI, soit du CAPSAIS, soit du CAPA-SH,
- être inscrit(e) sur la liste d'aptitude établie annuellement.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnuau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ Directeur de l'école française de Bâle

Présentation de l'école

L'école française de Bâle (EFB) est une école primaire de 9 classes, 4 classes maternelles (TPS à GS) et 5 classes élémentaires. Elle est partenaire de l'AEFE donc incluse dans le réseau des écoles françaises à l'étranger. Elle est gérée par une association, représentée par son Comité de gestion.

Elle propose un enseignement renforcé des langues vivantes (allemand et anglais) inclus dans un volume global de 26 heures hebdomadaires. Les enseignements sont ceux des programmes français.

Le périscolaire concerne quasiment tous les élèves à midi et un grand nombre après la classe, ainsi que le mercredi après-midi.

Poste de direction

Le directeur bénéficie d'une décharge complète en raison des exigences d'animation et de gestion de l'école. En effet, en sus des missions habituelles d'un directeur d'école, il est également chargé :

- de la gestion des relations avec les partenaires de l'école incluant : canton de Bâle-Ville, académie de Strasbourg / département du Haut-Rhin, AEFE, ministère des affaires étrangères,
- de la promotion de l'école,
- de la mise en place de partenariats avec d'autres institutions (écoles et collèges en France et en Suisse),
- de la gestion des bons rapports avec le voisinage en collaboration avec le Comité de gestion,
- de la gestion du périscolaire : introduction/suppression et gestion des activités périscolaires en collaboration avec le Comité de gestion,
- de la gestion de la cantine (élèves et intervenants),
- du recrutement du personnel en collaboration avec le Comité de gestion,
- de la gestion des contrats d'achat de l'école sous contrôle du Comité de gestion,
- de la gestion des caisses coopérative et de directeur d'école,
- de la recherche de salles de sport en collaboration avec les intervenants si besoin.

Compétences spécifiques attendues

- Connaissances : allemand courant ; connaissances du contexte bâlois (ressources, partenariats, ...),
- Compétences opérationnelles : animation et gestion d'une équipe pluri professionnelle ; coordination et animation des différentes activités pédagogiques, scolaires et périscolaires ; représentation de l'établissement,
- Compétences relationnelles : collaboration avec le Comité de gestion ; communication avec les familles et les partenaires de l'école.

Le site de l'EFB pourra être consulté avec profit : <http://www.efdb.ch/>

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec l'IEN de Saint-Louis : ce.06817451J@ac-strasbourg.fr.

Pour information : la commission d'entretien se réunira le 23 et 25 mai pour ce poste.

➤ **Direction d'une école à décharge complète**

- EPPU La Cigogne/Victor Hugo SAINT LOUIS (17 classes)

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur de deux classes et plus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame SCHAEFFER, I.E.N. de la circonscription de SAINT-LOUIS ☎ 03.89.89.82.20.

➤ **Direction d'une école située en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+)**

- ECMA Sébastien Bourtz MULHOUSE 2

- ECMA Charles Zuber MULHOUSE 3

- ECMA Grand rue MULHOUSE 3 (à titre provisoire, pour un an uniquement)

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur de deux classes et plus. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

IV/ Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

➤ **Conseiller pédagogique**

- **Conseiller pédagogique généraliste auprès de Mme l'Inspectrice de Mulhouse 2**

- **Conseiller pédagogique généraliste auprès de Mr l'Inspecteur de Colmar**

- **Conseiller pédagogique EPS auprès de Mme l'Inspectrice de Thann**

- **Conseiller pédagogique généraliste auprès de Mme l'Inspectrice de Thann**

- **Conseiller pédagogique EPS auprès de Mme l'Inspectrice de l'ASH**

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

Pour le poste de conseiller pédagogique auprès de Mme l'Inspectrice de l'ASH, le CAPA SH est obligatoire.

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite..)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter Monsieur ARLEN – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie – Tél. : 03 89 21 56 15.

➤ **Formateur académique pour l'éducation prioritaire : 2 postes**

Lieu d'exercice

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin.

Mission principale

- Développer, en concertation étroite avec les formateurs éducation prioritaire du 1^{er} et du 2nd degré, des actions conjointes à l'école et au collège en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP+ et REP) ;
- faire émerger des demandes et des besoins de formation ;
- être en mesure de construire avec les autres acteurs de l'Éducation prioritaire des réponses aux attentes et de proposer des animations pédagogiques

- contribuer à diffuser les orientations du référentiel de l'Éducation prioritaire ;
- apporter son expertise au groupe projet académique de la formation.

Environnement professionnel

Le formateur académique pour l'Éducation prioritaire 1^{er} degré travaille en réseau avec le formateur pour l'Éducation prioritaire 2nd degré, en lien avec le correspondant académique pour l'Éducation prioritaire et avec les formateurs de l'ESPE. Il travaille en lien avec les inspecteurs référents des EPLE en REP+ et REP.

Compétences requises

- disponibilité, goût du travail en équipe, ouverture aux autres, écoute, sens de la coopération privilégié ;
- dynamisme, créativité, esprit d'innovation,
- connaissance des orientations et des conditions de l'exercice professionnel en Éducation prioritaire ;
- être en mesure de s'approprier les problématiques du 2nd degré

V/ Postes bilingues

➤ Poste Langue et Culture Régionale (LCR)

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- aux enseignants n'ayant jamais exercé dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, **passeront devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques. Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

La commission affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction des postes LCR demandés sur la lettre de candidature.

Pour ce type de poste, priorité est donnée aux enseignants souhaitant intégrer le cursus bilingue.

Pour tout renseignement complémentaire sur le niveau requis pour ce type de postes, veuillez contacter Mme KNUCHEL, chargée de mission pour le suivi du bilinguisme – Tél. : 03.89.24.87.19.

Les postes vacants sont :

- ECEL Henri Matisse MULHOUSE 1
- ECEL René Cassin Lutterbach WITTELSHEIM
- ECEL Les mélèzes Tagolsheim-Walheim ILLFURTH
- EEPU Pierrefontaine MULHOUSE 1
- ECEL Le Petit Prince Landser RIEDISHEIM
- Direction ECMA Chalampé RIEDISHEIM

➤ Poste 8h allemand

- ECEL Victor Hugo MULHOUSE 2 : 2 postes

p. la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint
à la directrice académique

